



CONCOURS CPIP 2026

L'ÉQUITÉ SACRIFIÉE !

COMMUNIQUÉ :

FO Justice CPIP – le 17 juin 2026

L'administration vient de nous le confirmer par écrit, pour le concours interne et le troisième concours de CPIP, les postes non pourvus seront basculés vers l'externe. Pire encore, en cas de désistement en interne, les postes seront définitivement perdus.

Pour notre organisation syndicale, ce choix de gestion n'est pas neutre. C'est une rupture flagrante avec le principe d'équité qui doit régir nos différentes voies de concours.

Les chiffres de l'iniquité

À la base, la règle du jeu était claire et juste : 78 postes à l'externe, 78 postes à l'interne.

Le résultat aujourd'hui ? On bascule vers 115 postes côté externe et on chute à 61 postes côté interne, voire bien moins car il y aura des désistements qui ne pourront pas être pourvus en l'absence de liste complémentaire.

Le constat est alarmant car nous perdons massivement des postes sur le total des postes prévus alors que nos SPIP souffrent de l'absence de recrutement depuis plus de 3 ans déjà.

Quels sont les véritables choix derrière cette gestion ?

L'administration cherche-t-elle à bloquer la promotion interne pour éviter de créer des vacances de postes dans les services ? En refusant de donner leur chance aux agents déjà en poste (personnels de surveillance, administratifs, etc.), la DGAP s'assure, de manière très calculatrice, que les effectifs actuels restent là où ils sont. On préfère geler les carrières plutôt que de gérer la pénurie sur le terrain !

La complaisance politique valorisant une telle répartition en vue d'accentuer le corporatisme au sein du corps des CPIP, revient à s'aligner directement sur les positions d'organisations syndicales dites majoritaires en SPIP au détriment de l'unité des personnels et de la reconnaissance des agents de terrain.

À FO Justice, nous défendons TOUS les futurs collègues !

Notre organisation syndicale ne cherche pas à opposer les voies d'accès. Nous avons besoin des deux : le dynamisme des profils externes et l'expérience indispensable des collègues issus de la voie interne. Ce que nous exigeons, c'est le respect de l'équilibre initial !

Le 3^{ème} concours et la voie interne ne doivent plus être les variables d'ajustement ou les sacrifiés des politiques de recrutement de la DGAP.

FO Justice revendiquera donc désormais :

- Un "mécanisme de sauvegarde" pour que chaque poste ouvert à l'interne reste à l'interne.
- Une véritable valorisation de l'expérience professionnelle lors des épreuves orales afin que l'administration ne puisse plus se cacher derrière la prétendue "souveraineté du jury" qui estime que le niveau du concours interne est trop bas et dont la conséquence est la perte de moyens humains pourtant budgétés.

La promotion interne n'est pas une faveur, c'est un droit à l'équité !